

Réf: Dossier N° 077092

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « IVOIRE BOUTURE »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE EN
FACE DE LA CITE GESTOCI ., Lot 5, llot 1

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27/01/2022 , et enregistrés au CEPICI le 11/01/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « IVOIRE BOUTURE »

Objet :

- Exploitation agricole ;
- Production de semence ;
- Production d'engrais organique ;
- Transformation de produits agricoles ;
- Commercialisation des produits alimentaires ;
- Commercialisation de produits phytosanitaires ;
- Commerce générale ;
- Rénovation, Réhabilitation, Aménagement
(extérieur-intérieur) de bâtiment ;
- Aménagement foncière ;
- Location et vente de tous biens meubles
- Construction métallique et aluminium ;
- Commercialisation des équipements de protections
individuelle
- Formation, assistance conseils
- Import –export

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens
meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de
commerce.
- la prise de participation dans toute société
existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières,
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se
rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou

pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE EN FACE DE LA CITE GESTOCI ., Lot 5, Ilot 1

Dirigeant(s) : M YAPO JEAN ROMEO (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-01306 du 24/02/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°07626/GTCA/RC/2022 du 24/02/2022

